

10,3 %

C'est le pourcentage de personnes immigrées, c'est-à-dire nées hors de France, parmi la population totale, soit 7 millions de personnes.

ensemble
N° 19
NOVEMBRE 2023

DOSSIER

IMMIGRATION

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, LE JEU DE DUPES

BTP, services à la personne, restauration, hôpitaux... De nombreux secteurs fonctionnent en grande partie grâce à une main-d'œuvre étrangère, parfois en situation irrégulière. Alors que le gouvernement concocte une nouvelle loi asile et immigration, la situation réelle des travailleurs étrangers reste méconnue et fait l'objet de nombreux fantasmes, copieusement alimentés par l'éventail des droites.

Crise migratoire, une expression qui a fait le tour des plateaux des chaînes d'info en continu à la rentrée. En cause, l'arrivée début septembre de 11 000 migrants en quarante-huit heures sur l'île de Lampedusa, en Italie. Une « submersion » pour Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat, une « invasion » pour Nadine Morano, ancienne ministre de Nicolas Sarkozy. Emmanuel Macron a, lui, envisagé la tenue d'un référendum sur l'immigration, aux contours très flous.

DÉPASSER LES MIRAGES

« Par rapport aux autres pays de l'OCDE, La France accueille peu d'immigrés, relate Anthony Edo, économiste des migrations au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). Son taux d'immigration, donc le rapport entre le nombre d'entrées d'immigrés (les

personnes nées hors de France) et la population, est de 0,7 %, en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. Pourtant, les fantasmes de « chaos migratoire » ont la peau dure. « D'une manière générale, il y a une réelle méconnaissance de la réalité migratoire dans les pays occidentaux. La présence des immigrés est quasi systématiquement surestimée », observe le chercheur. Une étude publiée en 2022 et menée par trois économistes d'Harvard montre que les Français estiment que les immigrés représentent 29 % des habitants du pays. En réalité, si la présence d'immigrés a fortement augmenté ces vingt dernières années (migration estudiantine, multiplication des conflits armés dans le monde), ils ne représentent que 10,3 % de la population française en 2022, soit 7 millions de personnes, selon l'Insee. Parmi eux, 5,3 millions d'étrangers. « Derrière les parcours

migratoires, il y a une réalité de classe, analyse pour sa part Gérard Ré, membre du bureau confédéral et du collectif migrants de la CGT. D'une part, les migrants quittent des pays dans lesquels ils n'arrivent plus à vivre, souvent en raison de politiques impérialistes. D'autre part, le travail est central dans les trajectoires migratoires : pour eux, travailler est une nécessité. »

UNE PRÉSENCE ESSENTIELLE

La présence des travailleurs immigrés dans notre économie a été criante lors du confinement. Une étude du CEPII publiée en février 2022 a montré que certains métiers dits « essentiels » sont très dépendants de la main-d'œuvre immigrée : c'est le cas des agents de propreté et des aides à domicile, mais aussi des médecins hospitaliers. En Île-de-France, près d'un tiers des métiers essentiels sont exercés par des



« Les migrants quittent des pays dans lesquels ils n'arrivent plus à vivre, souvent en raison de politiques impérialistes. »

GÉRARD RÉ, MEMBRE DU BUREAU CONFÉDÉRAL ET DU COLLECTIF MIGRANTS DE LA CGT

immigrés. Ils représentent près de 40 % des agents hospitaliers, caissiers, vendeurs et éboueurs, et plus de 60 % des agents de propreté et des aides à domicile. Autant de métiers très féminisés où les salaires sont bas et les temps partiels subis, très fréquents. « *Si tous les immigrés d'Île-de-France cessaient de travailler, on marcherait dans des rues jonchées de déchets, tous les restaurants seraient fermés, de même qu'une partie des services publics* », poursuit Gérard Ré. Ce dernier observe une tendance lourde : le recours accru à l'intérim, et donc aux travailleurs immigrés, notamment dans le BTP et en Île-de-France. Nombre de ces travailleurs

essentiels sont sans papiers : selon la CGT, ils seraient entre 500 000 et 750 000.

LÉGIFÉRER À TOUT PRIX

Malgré cette contribution indispensable à l'économie, le quotidien des étrangers n'a fait que se durcir depuis 1980 avec pas moins de 29 lois sur l'immigration. Dernière illustration, le projet de loi « *pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration* » porté par Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, Éric Dupond-Moretti, ministre de la Justice, et Olivier Dussopt, ministre du Travail. Présenté en Conseil des ministres le 1^{er} février et temporairement éclipsé par le conflit contre la réforme des retraites,

le texte doit être étudié par le Sénat en novembre. Il vise, entre autres, à rendre plus contraignante la maîtrise du français pour obtenir un titre de séjour, à faciliter les éloignements et à lutter contre l'immigration irrégulière. Rien de très neuf : « On est dans un continuum, depuis une trentaine d'années, de régression des droits des personnes étrangères », analyse Anna Sibley, chargée d'études au Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti). Disposition « humanitaire » du projet de loi, la carte de séjour d'un an « travail dans des métiers en tension » concentre toutes les attentions. Selon le texte, elle sera délivrée de plein droit aux travailleurs en situation irrégulière présents en France depuis au moins trois ans et occupant un métier en tension depuis huit mois dans les vingt-quatre derniers mois. Actuellement, les travailleurs sans-papiers peuvent demander leur régularisation sur le fondement de la circulaire du 28 novembre 2012, dite circulaire Valls. Pour cela, ils doivent justifier d'une présence en France

d'au moins cinq ans (exceptionnellement trois) et occuper une activité professionnelle depuis soit trente mois sur les cinq dernières années, soit vingt-quatre mois sur trois ans dont huit dans les douze derniers mois précédant la demande. Dans le cas de la circulaire Valls, le préfet use de son pouvoir discrétionnaire et, dans les faits, peu de préfectures régularisent des travailleurs sur le fondement de ce texte.

VARIABLE D'AJUSTEMENT

Au sein de la CGT, qui exige depuis longtemps la régularisation de tous les travailleurs sans papiers, la nouvelle carte de séjour fait débat : « Le fait qu'elle soit délivrée de plein droit et non au bon vouloir de la

préfecture peut représenter une avancée pour les travailleurs étrangers, mais cette disposition soulève beaucoup de questions, analyse Gérard Ré. *Que se passe-t-il pour les étrangers qui ne travaillent pas dans des métiers en tension ? Et en cas de déménagement, puisque les listes de métiers en tension sont régionales ? Et pour les intérimaires, les temps partiels ? Le texte ne dit rien.* » Pour Claudia Charles, du Gisti, cette mesure témoigne d'une vision « utilitariste » de la main-d'œuvre étrangère : « Depuis le début du xx^e siècle, l'axe central de l'immigration de travail, en France, c'est la dépendance des travailleurs étrangers avec leur employeur. On ne sort pas de cette logique. »

Il est peu probable que cette disposition soit maintenue dans la version finale du texte. Les Républicains, dont le soutien est crucial pour le gouvernement, conditionnent leur vote du texte au retrait de cette mesure : hors de question de créer un « appel d'air ». Un autre mythe sur l'immigration qui, bien que vivement contesté par les spécialistes, continue d'avoir la peau dure.

■ PAULINE PORRO



ENTRETIEN

3 QUESTIONS À... ANNA SIBLEY,
CHARGÉE D'ÉTUDES AU GISTI

LA STRATÉGIE DU CHIFFON ROUGE

Quelle est la position du Gisti sur le texte du gouvernement ?

Comme la plupart des associations du secteur, le Gisti est opposé au projet de loi dans son ensemble car presque toutes les mesures proposées sont une régression des droits des étrangers. En outre, la référence systématique à « la menace » ou au « trouble » à l'ordre public, de même que les prises d'empreintes coercitives démontrent une criminalisation des personnes étrangères et un amalgame entre étrangers et délinquants que l'on ne peut pas accepter. Ce texte, exclusivement tourné vers la répression et le sécuritaire, ne correspond en rien au diptyque « humanité - fermeté » mis en avant par le gouvernement. En effet, on peine considérablement à y trouver le volet humanitaire.

Que penser de la création d'une carte de séjour « métiers en tension » ?

Tout d'abord, si des métiers sont en tension, c'est parce qu'ils sont particulièrement pénibles, que les salaires y sont très bas, et qu'ils sont incompatibles avec des horaires de bureau classiques. Finalement, les métiers en tension n'existent pas vraiment. En revanche, ce qui existe, ce sont les métiers sous-payés, sans négociations de branche et que le patronat refuse de valoriser. On assiste à un chantage aux papiers pour répondre à des métiers prétendument en tension.

Ensuite, il faut rappeler que ce titre de séjour « métiers en tension » est un dispositif expérimental jusqu'en 2026. En réalité, il existe déjà des cartes pour régulariser sur le motif du travail,

notamment la circulaire Valls de 2012. On peut légitimement s'interroger : pourquoi ajouter une mesure de ce type ? D'autant plus que ce nouveau titre de séjour n'ouvre même pas droit au regroupement familial.

Finalement, que se cache-t-il derrière ce projet de loi ?

L'immigration est toujours utilisée comme stratégie du chiffon rouge : attirer le regard ailleurs que sur les grands défis écologiques, économiques et sociaux que les gouvernements ne sont pas capables de résoudre. Peu importe que le bilan de la dernière loi immigration de 2018 n'ait même pas été dressé, chaque gouvernement veut juste laisser sa trace sur ce sujet. C'est une obsession.

■ ENTRETIEN RÉALISÉ PAR P.P.